

MORGAN PALMER  
Neuilly sur Seine, France

A Madame VALGADINE TONGA  
Directrice de Publication de la Voix du KOAT

Objet: Exercice du droit de réponse à un article de presse

*Lettre recommandée AR*

*Paris, 17 Janvier 2024*

Madame TONGA,

Je soussigné Monsieur Morgan PALMER, Administrateur du Cabinet Conseil Karisma Group, entend par la présente faire usage du droit de réponse suite à un article paru sur le site dont vous gérez le contenu. En effet, le 16 Janvier 2024, la Voix du KOAT publiait un article intitulé: **“L'état se resserre autour de Morgan PALMER”** dans lequel je fus directement et personnellement mis en cause. Ledit article faisait apparaître que:

**[ En fuite depuis son éviction de la chaîne Global LTV suite à de nombreux détournements, le journaliste Morgan Palmer est toujours en fuite, mais la police vient de mettre la main sur la Toyota Prado de service qu'il avait pris la peine de vendre frauduleusement à 10 millions Fcfa... ]**

Or, je conteste vivement ces allégations dans la mesure où je n'ai jamais été en fuite, étant donné la plainte pour escroquerie et abus de confiance que j'ai servi dès le 21 juin 2023 à Monsieur SIMB, au lendemain de son acte illégal qui avait consisté à envoyer des militaires fermer une entreprise, entravant la liberté de travail et générant un certain nombre d'abus. La PJ de Douala peut attester que j'étais présent à toutes les auditions, instruites par le Procureur du TPI de Douala.

Madame TONGA, je vous ai contacté directement au téléphone par pur réflexe de confraternité, mais vous avez semblé me dire que vous n'aviez pas de cours de journalisme à recevoir de moi.

Mais moi je crois que si.

D'abord parce que vous êtes une cadette dans le métier. Et ensuite, la qualité de votre travail suscite maintes interrogations chez le formateur que je suis. J'observe que pour la professionnelle que vous dites être, vous ne m'avez pas contacté pour recouper vos informations. Ce qui me semble être un basique dans le métier. Ensuite, vous publiez des documents officiels dont vous attribuez la paternité aux forces de l'ordre. Avez-vous obtenu leur consentement? La présomption d'innocence, vous connaissez? À quel moment me l'accordez-vous dans vos écrits? Vous présentez un tas de documents (non expertisés) sans montrer l'essentiel, qui est la plainte à laquelle je n'aurais pas dérogé trois fois, suscitant comme conséquence l'émission d'avis de recherche. **Chère Madame, vous ne dites par ailleurs pas à vos lecteurs que vous êtes parallèlement Directrice adjointe du centre linguistique russe de Douala qui appartient à Emile parfait SIMB**, donc que vous êtes liée à l'une des parties prenantes dans l'affaire que vous leur proposez en lecture. Un simple oubli ou une dissimulation?

Je vous parlais tantôt du dépôt de plainte. L'étape première qui fonde une procédure judiciaire. Je vous prie donc de recevoir pour publication ma plainte pour escroquerie et abus de confiance servie à Emile parfait SIMB et à joindre à mon droit de réponse. C'est le début du litige juridique qui nous oppose.

Par ailleurs vous m'accusez de nombreux détournements sans le moindre commencement de preuves. **100 millions j'aurai dilapidé ou détourné vous dites?** On détourne de l'argent comment dans une entreprise qui n'en a pas? Connaissez-vous **ma famille à laquelle vous prétendez que je faisais envoyer de l'argent?** Dans les entreprises où vous travaillez, il n'existe pas de coursier? La façon la plus discrète de détourner un bien social pour vous c'est de faire tenir la comptabilité de vos malversations par un employé de l'entreprise? Moi j'y vois plutôt de la transparence. Et c'est sans doute parce que j'étais bien intentionné. Comment paye-t-on des prestataires résidant à l'étranger si ce n'est par des envois d'argent? Je suis au regret de vous informer que le budget promis par monsieur SIMB n'est jamais arrivé et cela est documenté. Parallèlement les salaires du personnel étaient payés directement par SIMBGROUP, directement dans les comptes des employés à la Banque Global Finance. J'ai trouvé ce fonctionnement ainsi. Par quel tour de magie aurais-je pu **bloquer de manière "dictatoriale" les salaires du personnel** pourtant géré par d'autres instances?

Vous alléguez aussi que j'avais **un salaire de 2 millions mensuel**, alors que je n'ai jamais perçu de salaire étant donné que je n'étais pas salarié, mais partenaire associé de l'entreprise Global TV à hauteur de 15% du Capital selon les accords entérinés avec monsieur SIMB et consignés par écrit. C'est d'ailleurs au titre de partenaire Associé que j'ai passé l'année à injecter mes fonds personnels en attendant que mon mythomane d'associé tienne enfin l'engagement pris depuis mai 2022 d'envoyer des budgets. Sans jamais honorer sa parole.

Le satellite a été coupé à la chaîne pendant plusieurs mois jusqu'à la fermeture de Global TV en Juin 2023. La société nous fournissant cette ressource s'appelle Swecom. Vous pouvez vérifier avec eux. C'est quand SIMB m'a demandé de tromper nos partenaires venus de Moscou (en leur faisant croire qu'on passait en direct sur l'antenne alors que nous n'émettions pas depuis plusieurs mois), c'est là que j'ai compris que j'avais à faire à un gangster ayant du mal à chasser son naturel.

Monsieur Alexy Lukyanenko Vice-Président de GLOBAL TV, nommé à mon initiative exclusive et contre l'avis de SIMB (qui le jugeait pas suffisamment nanti financièrement pour intégrer le tour de table de l'entreprise) a juste été manipulé par Emile Parfait SIMB.

Ce dernier lui a fait prendre un acte dont il ne mesurait pas la portée, fort des ragots à lui rapporté par SIMB spécialisé dans les intrigues.

Quelle n'a pas été ma surprise et celle du personnel de découvrir au lendemain du 20 juin par la voie de deux sites internet appartenant à Emile Parfait SIMB ([russafrik.info](http://russafrik.info) et [lacemacinfo.com](http://lacemacinfo.com)), une campagne de diffamation d'une rare violence. Me traitant tantôt de d'homosexuel, tantôt de violeur, de pédophile, de harceleur sexuel du personnel féminin et masculin, de détourné d'argent... Bref pour quelqu'un avec qui je n'avais jamais eu de problèmes avant ce jour (même pas un simple éclat de voix), c'était plus que surprenant. Ce n'est qu'ensuite qu'on a découvert qu'il voulait se défilier de ses obligations. Notamment le paiement des 09 mois d'arriérés de salaires dûs au personnel de Global TV et les honoraires de mon cabinet s'élevant à 568000 Euros. Sans compter l'argent perçu au MAE russe au compte d'une subvention, qui n'est jamais arrivée au Cameroun alors que la chaîne croulait de dettes. Êtes-vous informée qu'il est à ce jour en procès avec le collectif des salariés? En trois audiences, il ne s'est jamais présenté ou fait représenter.

Quand il ne menaçait pas de diffuser les vidéos intimes de ses employés pour les faire taire, il répandait à l'envie des méchancetés sur son aîné que je suis et qui lui a pourtant tendu la main, alors qu'il était dans le désespoir. Un aîné à qui il n'avait jamais rien donné et qui n'a fait que le soutenir, allant jusqu'à participer à l'organisation des obsèques de sa mère, pendant que ses affaires sombres maintenaient SIMB en cavale à l'étranger ...

La fameuse Prado dont vous parlez fait partie des seules choses que SIMB m'a donné lui même avant même mon arrivée au Cameroun. Ce n'était pas un don, mais un prêt. Durant 01 an, j'ai conduit et entretenu ce véhicule pour moi utilitaire compte tenu de notre réseau routier. - *Il faut ne pas savoir qui est Monsieur PALMER pour envisager une Toyota Prado comme un véhicule de confort pour lui* - .

Pour ce qui est de sa vente, je l'ai bel et bien vendu. Et en accord avec SIMB lui même, alors qu'il se montrait incapable de me payer mes honoraires s'élevant à 568000 Euros. Il m'a bien signé cette procuration me donnant le pouvoir de vendre. Et en vendant le véhicule à 15000 euros comme il me l'a lui-même proposé, la dette descendait à 553000 euros. Mais apparemment, une fois de plus il était dans sa duplicité habituelle. Au point d'aller faire déclarer volé le même véhicule, pour le faire saisir. Vous qui dites être journaliste n'avez dit mot sur ma tentative d'enlèvement et assassinat commandité par SIMB et coordonné par ses amis officiant pour certains à la Présidence et pour d'autres au SED. Etant donné qu'il rencontrait chez moi une résistance inhabituelle, lui qui était habitué à faire plier tout le monde avec son réseau de flics ripoux, magistrats et hauts commis de l'Etat corrompus, excellant dans le blanchiment d'argent. Cette mauvaise foi de SIMB pourrait aussi être justifiée par le nombre de Procureurs et autres Colonels de Gendarmerie à qui il a promis la même voiture? Rien n'est à négliger. Juste pour votre information, on ne s'improvise pas méchant. Ce n'est pas au bout de bientôt 30 ans de vie publique, sans bavures, sans casier, que je vais subitement devenir malfrat.

Vous affirmez enfin que j'aurai sali SIMB, mon bienfaiteur. Gros rire. Ca fait plusieurs mois que je suis rentré en France et que je n'ai fait aucune publication sur cette affaire. Mon petit frère SIMB a-t-il besoin de moi pour être sali? Ne l'est-il pas déjà assez par lui même? Pouvez-vous me citer une publication ou je l'indexe avant ce jour? Qui de nous deux est fugitif ? Lui SIMB qui commence a encombrer son pays d'accueil la Russie (ou ses mensonges sont découverts progressivement) ou moi qui monte et descend librement partout ou je veux ?

Je vous fais la promesse d'un grand déballage les prochains jours, mettant à nu nommément tout le réseau de protection de SIMB au Cameroun ainsi que ceux qui ont facilité sa fuite alors qu'il venait d'en-deuiller plus de 300.000 familles victimes de son arnaque LIYEPLIMAL. En attendant, j'exige que le site dont vous gérez le contenu diffuse

Objet : exercice du droit de réponse à un article de presse 17/01/2024  
l'intégralité de ma réponse et ce, en vertu de l'article 13 de la loi de 1881 sur la liberté de la presse.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ma demande, je vous prie d'agréer, Madame TONGA VALGADINE mes salutations distinguées.

Ampliations:

- MAE de la Fédération de Russie
- MAE de la République de France
- PRC
- DGSN
- SED

